

# PASSERELLES

VERS LE COLLOQUE DE L'UNIVERSITÉ JACQUES-LACAN

LES 25 & 26 MAI 2013

Lundi 20 mai 2013  
Passerelles 18

## Mammas !!



EDITION PASSERELLES

Penelope Fay, Xavier Lacombe, Guislaine Panetta

## Le désir de Médée à l'heure des contrats

Dominique Laurent

A la veille de la publication du Séminaire *Le désir et son interprétation* et des prochaines journées d'Uforca, je voudrais introduire une variation sur la forme particulière que prend l'énigmatique désir de la mère que Lacan a tenté de soumettre au mathème. Les développements des techniques de procréation médicalement assistée permettent

aujourd'hui de diffracter le trou noir du désir d'enfant. Un fait divers rapporté dans le Figaro du 18 mars 2013 fait apparaître l'irréductible du désir d'enfant à l'ordre du discours commun et plus précisément à l'ordre du contrat.

L'histoire se passe aux Etats-Unis, dans le Connecticut. Crystal Kelly, 29 ans, au chômage, mère célibataire de deux jeunes enfants, a accepté, pour 22.000 dollars, de porter l'enfant d'un couple. A 21 semaines de grossesse, une échographie révèle un problème cardiaque grave, un kyste cérébral et un bec de lièvre. Alors qu'elle a signé un contrat dans lequel est stipulé le recours à l'avortement en cas d'anomalie grave, Crystal Kelly refuse d'avorter malgré un supplément de 10 000 dollars proposé par le couple. Elle explique son refus sur la chaîne CNN : « Je leur ai dit qu'ils m'avaient choisie pour porter et protéger cet enfant et que c'était ce que j'allais faire... Personne ne ressentait cette grossesse comme moi... Je savais depuis le début que cette petite fille avait un esprit combatif étonnant et que tous les défis qui lui étaient lancés seraient relevés par elle... J'ai réalisé que j'étais la seule personne qui allait vraiment se battre pour elle et que rien ne pourrait me faire renoncer. » Devant la menace d'un procès, elle quitte le Connecticut pour le Michigan qui ne reconnaît pas la GPA et l'assure ainsi d'être considérée comme la mère de l'enfant. Un mois avant la naissance, les parents intentionnels s'adressent à la justice pour faire reconnaître leurs droits sur l'enfant. Au cours de la procédure, il apparaît que l'embryon a été conçu à partir d'un don d'ovocyte anonyme.

A la naissance de l'enfant, le 25 juin 2012, le bilan médical se révèle encore plus grave que prévu ; il implique une série d'interventions chirurgicales lourdes et complexes. Dans le même temps, les avocats ne trouvent pas d'accord sur les noms à inscrire sur l'acte de naissance.

Depuis, l'enfant a trouvé une famille adoptive qui s'est spécialisée dans l'adoption d'enfants handicapés. La mère adoptive reconnaît que l'enfant a beaucoup de problèmes médicaux mais « un sourire contagieux ». Le père biologique et son épouse ont, quant à eux, renoncé à leurs droits légaux en échange d'un droit de visite.

Dans « Propos directifs pour un Congrès sur la sexualité féminine », Lacan proposait quelques questions sur les incidences sociales de la sexualité féminine dont celle-ci : « Pourquoi (...) l'instance sociale de la femme reste-t-elle transcendante à l'ordre du contrat que propage le travail ? »<sup>1</sup>

Dans le cas qui vient d'être évoqué, nous avons très certainement un renouvellement de la notion de contrat de travail, et un glissement de la femme vers la mère. Mais la question de Lacan reste d'une étonnante validité.

---

<sup>1</sup> Lacan J., « Pour un congrès sur la sexualité féminine », *Écrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 736.

Dans la détermination de la position de Crystal Kelly conduisant, au-delà du contrat, à la mise au monde d'un enfant polyhandicapé voué au martyre, est-ce la mère ou la femme qui surgit dans son caractère irréductible à tout ordre de la loi ? C'est là où désir de la mère et désir féminin, que Lacan a choisi finalement de nommer folie féminine, se nouent dans une architecture subtile qu'il convient d'explorer. Il s'agit d'explorer l'irréductible de la position féminine à l'ordre du contrat tout autant que celle de la mère.

Par ailleurs, ce fait divers vient illustrer ce que Debora Spar, Doyenne de Barnard, et ancien professeur d'économie à la *Harvard Business School* développe dans son livre *The baby business*. Elle y décrit l'industrie de la fertilité et de l'adoption comme un seul et même marché pesant lourd économiquement. Ce marché des bébés fonctionne sans aucun contrôle ni surveillance. L'enfant y est appréhendé comme un produit qui a un prix et qui comporte une plus-value inestimable et particulière pour ses parents. L'offre du marché et le DPI (diagnostic préimplantatoire) permettent de choisir des gamètes sélectionnés à partir d'un certain nombre de critères plus ou moins coûteux. La nouvelle configuration du monde de la procréation fait résonner l'homologie établie par Lacan dans son Séminaire *D'un Autre à l'autre*<sup>2</sup> entre le terme marxiste de plus-value et le *plus-de-jouir*, autre façon de désigner l'objet *a*. Les nouvelles techniques permettent ainsi de passer de l'idéal implicite auquel l'enfant devrait répondre à la transformation en normes explicites qui est une exigence plus affirmée et cernée d'un *plus-de-jouir*.

Si, dans ce cas, nous ignorons les critères de sélection de l'ovocyte, nous pouvons néanmoins constater l'étonnant bouleversement du statut de cet enfant depuis sa conception. D'*agalma* pour lequel des sommes très importantes ont été investies par les parents, l'embryon est devenu *palea* pour les raisons que nous connaissons, puis à nouveau *agalmatique* pendant la querelle judiciaire.

Pour la mère porteuse, il est resté *agalmatique*, peut-être avec l'aide de quelques avocats, mais aussi source de plus-value probable par le biais de l'adoption. Quant aux parents adoptifs, l'enfant handicapé est ce qu'ils préfèrent. Ils en ont d'ailleurs plusieurs. Les modes de jouir prennent dans chacun des cas des voies obscures et distinctes.

Le surgissement d'une figure nouvelle de l'enfant comme produit du marché appareillé à la science, pose la question de sa régulation. Debora Spar considère que quatre modèles s'offrent aux gouvernements pour y parvenir. Le premier serait de considérer l'enfant comme un produit de luxe n'impliquant alors aucune régulation. Le second serait de le considérer comme une drogue, type cocaïne, impliquant alors une interdiction. Le troisième serait de le considérer comme une greffe d'organe impliquant alors le don. Le quatrième enfin serait de considérer l'enfant comme équivalent à une prothèse, imposant alors un financement par les gouvernements et les assurances médicales.

---

<sup>2</sup> Lacan J., *Le Séminaire*, livre XVI, *D'un Autre à l'autre*, Paris, Seuil, 2006.

Ces quatre modèles se proposent de réguler un marché qui ne peut s'épuiser dans aucun de ses dispositifs, car la véritable économie dont il est question est celle de la jouissance qui débordera toujours les discours du maître et de la science.

## Quand le désir de la Charia fait Loi

Claire Talébian

*Section clinique de Nantes*

*Yéki boud, Yekinaboud, ziré gombadé kaboud...* C'est ainsi que les contes commencent au pays de Khayam, et Hafez.

Une dynastie, les *Saffavides*, souhaitant se distinguer des autres musulmans, créèrent une religion, différente de celle de leurs « amis » sunnites. Le chiisme fut alors structuré sous une nouvelle forme. Ils étaient les seuls héritiers légitimes du prophète Mahomed, par l'intermédiaire de son gendre « l'Imam Ali » qui devint le premier imam reconnu. Mais deux valant toujours mieux qu'un, ils ajoutèrent deux versions au chiisme : les *Akhhâri* et les *Osuli*.

Les premiers s'en tiennent aux traditions. Chaque croyant doit se former lui-même et ne s'autoriser que de... l'imam qui le guidera vers le salut. Ils apprennent l'arabe et suivent les enseignements des imams. Ils n'interviennent en rien dans les affaires politiques, économiques et sociales et encore moins sur les discords entre les hommes et les femmes. Ils restent dans l'attente, après les onze premiers imams, d'un autre imam que l'on surnomme « l'Imam caché ». Ce précieux imam devrait un jour arriver sur terre et remettre de l'ordre dans le chaos que l'être humain sait si bien entretenir.

En revanche, pour les *Osuli* (= principe de religion), seul le droit des religieux peut maintenir la société dans la voie de la justice et celle du bien, en attendant que « l'Imam caché » s'en charge. Ils revendiquent l'entière responsabilité du bien-être de la société et redonnent un pouvoir social et politique aux théologiens (Ulémas), car ils ont toute légitimité et sagesse pour accompagner les réformes et la modernisation du pays ! On dit qu'un certain « Guide suprême » s'en est inspiré pour accompagner le pays.

*Az mâ-st ke bar mâ-st* signifie, à quelques mots près, « Ce qui nous tombe dessus vient de chez nous ». Ce vieux dicton persan ne s'articule-t-il pas parfaitement à ce que la psychanalyse revendique, à savoir « que de sa position de sujet, on est toujours responsable » ?

Ceci nous permet d'apercevoir en quoi la psychanalyse lacanienne peut présenter un attrait pour ceux, et surtout pour celles, qui savent que le pire bourreau (et elles s'y connaissent en bourreau) est d'abord à chercher en soi. Cela n'annule en rien la responsabilité de ceux qui bâillonnent la parole du sujet dans n'importe quelle société.

Mitra Kadivar ou Shirine Ebadi sont dans cette lignée de nombreux intellectuels pour qui le désir de savoir et de transmettre dépasse la peur. *Âdamé tarsou hezar bar dar rouz mimiré* : le peureux meurt mille fois par jour. Ces intellectuels en savent long sur les risques de la parole libre, mais ce n'est pas la pulsion de mort qui est aux commandes.

Et pourtant, tous les moyens furent utilisés pour mobiliser les jeunes, les enthousiasmer pour combattre les ennemis du bien, dans une ivresse spirituelle à l'aide de quelques spiritueux. La promesse en retour était une rencontre avec ce fameux « Imam caché » dans un avenir de bonheur sans limite, sous d'autres cieux.

Les « experts » contre les « déviants »

*Yeki boud, yeki naboud, ziré gombadé kaboud...* Une très jeune femme, appelée Neda, était atteinte d'un mal étrange qu'aucun *Khobragân* - dit « expert » - n'arrivait à identifier, même dans le Livre de Razé schafa (équivalent du précieux DSM 4). Son état se traduisait par une litanie répétée à l'infini « *Madhi, Madhi, Madhi...* » (nom du « Maître du Temps » plus connu sous le pseudonyme d'« Imam caché »). Quand elle sortait de cet état, une question obsédante tournait en boucle dans son âme : « Comment mes aînées en étaient-elles arrivées là ? » Nous étions en 1391, selon le calendrier en vigueur<sup>3</sup>, c'est à dire en 2013.

Devant l'énigme de son cas, maintenant répertorié dans la rubrique *syndrome de Mahdi*, elle prit la responsabilité de chercher dans les livres la potion qui la délivrerait de son tourment. *Kas nacharat pochte man, djoz nachané an gochte man* : en quelque sorte, « On n'est jamais mieux servi, que par soi-même ».

Pourquoi, se demandait-elle, il y a fort longtemps, les femmes avaient-elles gagné leur émancipation pour tous les actes de la vie, et même le droit de demander le divorce ? Ce qui était déjà très innovant pour un pays dont la charia est le fondement du code civil... Rappelons qu'à ce jour, les femmes doivent avoir l'accord de leur mari ou de leur père pour des actes les plus basiques.

Un autre phénomène étrange atteignait ses oreilles, mais elle s'était bien gardée de le dévoiler aux *Khobragân*, pour échapper à un quelconque internement. Elle entendait une voix de femme qui l'encourageait à agir et à faire un détour par l'Histoire, pour comprendre à quel moment le cours des choses s'était trouvé modifié. Si elle trouvait cet instant, il suffirait - avec l'aide du Maître du temps -, de revenir juste avant et de

---

<sup>3</sup> Le calendrier islamique commence à partir du voyage de Mahomet de la Mecque à Médine. Il faut donc soustraire 622 années au calendrier chrétien, pour avoir la date du calendrier islamique.

repandre la main à partir de ce que ses aînées appelaient avec nostalgie « La Révolution ». Elle lut que, lors d'un court moment, béni des Dieux, pardon, d'Allah, les habitants de cette magnifique contrée vécurent une période intense, pendant laquelle les journaux et les citoyens ont cru avoir conquis une liberté de parole, tout cela dans une sorte d'ivresse religieuse, qui n'avait jamais existé auparavant.

Les femmes sortaient *birousari va mini-jupe* (en quelque sorte « en cheveux et en cuisses »). Elle n'en crut pas ses yeux, et pourtant le vague souvenir d'une vieille photo lui revenait, photo sur laquelle elle avait aperçu sa mère, en jupe et les bras dénudés. Elle se méfiait de ce *syndrome de Mahdi* qui pouvait encore lui jouer des tours.

Cette surprenante appellation, « République islamique », lui semblait si antinomique, qu'elle en déduisit qu'il s'agissait d'un compromis entre les exigences de la démocratie et celles du pouvoir religieux. Le « Guide Suprême » ne put s'opposer au suffrage universel, ni au droit de vote et d'éligibilité des femmes, mais un bémol y fut porté : pour tout acte et décision, il fallait avoir l'aval des *Khobragân* (des « experts »). Ils gardaient un œil sur les fantaisies qui pourraient fâcheusement saisir un « Guide Suprême », comme celui de l'an 1990 qui accepta un certain relâchement dans les tenues vestimentaires (cherchez la femme !) D'où l'on conclura que l'efficacité des experts n'échappe à aucune société.

Il paraît que le premier « Guide suprême » essaya de reprendre la main sur les mondes musulmans, car lui et son pays étaient pointés du doigt comme repaires d'une communauté hérétique qu'ils appelaient « Perses ou Mages » faisant allusion à l'ancienne religion zoroastrienne ... Ce qui faisait du chiisme une hérésie pour les sunnites.

L'imagination du « Guide suprême » étant fertile. Il décida de deux grandes opérations : le contrôle du pèlerinage de la Mecque et surtout : la *fatwa*<sup>4</sup> contre Salman Rushdie, le 15 février 1989. Cette mesure religieuse appliquant si rigoureusement les prescriptions de la charia, aucun théologien, même le plus zélé des sunnites, n'aurait osé la proclamer avec autant de courage aux yeux du monde occidental. Ceci le rendit très populaire dans la communauté musulmane.

Des cerveaux bien avisés étaient aussi là pour rappeler le bien que fut l'islamisation d'une société pour les femmes. Évidemment, avant, elles n'étaient rien, n'avaient pas de cerveau. Alors qu'avec l'Islam, elles sont devenues la moitié de l'homme. La moitié, ce n'est pas rien : elles héritent de la moitié de tout héritage et leur témoignage vaut pour moitié.

Puis, il a suffi de quelques mois et de quelques mollahs pour que l'on reprenne ces dames sur leur tenue. Avec « les gardiennes de la révolution », plus aucun souci à se faire : pas

---

<sup>4</sup> La Fatwa est un avis juridique donné par un spécialiste de loi islamique sur une question particulière. Ce n'est pas nécessairement une condamnation, mais cela fait loi et devient un droit.

une paupière colorée, pas une bouche rouge flamboyante ne franchirait les portes des administrations ni des monuments. N'étaient-elles pas vernies ?

Et puis, le budget maquillage permit à cette jeunesse de faire l'acquisition d'un *magna'a* : cette cagoule noire si attrayante, ayant entre autres avantage que, même par gros temps, aucune mèche de cheveux ne vienne brouiller leur vision des choses.

Cependant, on pouvait compter sur la subtilité de ces dames, qui adoptèrent assez vite la tenue de rigueur à l'extérieur. Cela leur permit d'infiltrer les universités, et toutes les formations de haut niveau, car il fallait bien des doctresses, des avocates, des physiciennes, des enseignantes, et surtout des théologiennes, pour s'occuper de leur « sœurs ». Jusqu'aux études supérieures, l'enseignement n'autorisant plus la mixité, les femmes sont aujourd'hui largement majoritaires dans les universités, les écoles de hautes études...

Alors, que va-t-on faire de tous ces cerveaux en ébullition ?

Quelle place la religion occupe-t-elle, dans le quotidien de ces érudites ?

### **Ainsi parlait le silence**

*Yéki boud, Yekinaboud, ziré gombadé kaboud...* C'est toujours ainsi que les contes introduisent une histoire qui s'est passée, il y a fort longtemps. On raconte que, dans une petite ville du nord de ce magnifique pays, un tyran décida que les jeunes filles n'auraient plus le droit de se faire des mèches de couleurs dans leur belle chevelure, dont on ne voyait que la frange dépassant d'un foulard habilement disposé. Une jeune fille fut arrêtée, finement malmenée et, telle un pigeon effrayé, relâchée parmi ses camarades. La stratégie habituelle était de propager ainsi la peur parmi la jeunesse.

Mais cette fois-là, un phénomène étrange se produisit. Les salons de coiffure furent envahis par une cohorte de femmes de tous âges. Le lendemain, dans la rue, quel ne fut pas l'embarras des *pasdarans* (des « gardiens des mœurs »). Ils commencèrent à arrêter une femme, puis deux, puis cinq, puis... des mères et des grands-mères qui promenaient avec simplicité des foulards chatoyants, d'où s'échappaient quelques mèches rebelles et colorées. L'histoire ne dit pas si les geôles furent remplies par ces délinquantes capillaires, mais on n'entendit plus parler de cette affaire de mèche. Ce que femme veut ? Dieu le veut ?

### **Ainsi parlait Zarathoustra !**

Depuis quelques années, les mollahs s'inquiètent. Les mosquées sont évitées, évidées par la jeunesse qui se détourne de l'Islam, dans un rejet du religieux. Ils ne sont plus enclins à faire la différence entre la religion musulmane et l'islamisme. Les mollahs ne s'aventurent plus dans le sud de la capitale, enturbannés. Ils n'ont pas encore adopté le jean et le tee-shirt, qui font corps avec les jeunes hommes, mais ils évitent tous signes extérieurs de

religion.

Pire, certains jeunes s'intéressent au soufisme, et font montre d'un intérêt soutenu pour la culture. Ils ne se cachent pas pour réciter à leur(e) aimé(e) les poèmes d'Hafez, parlant d'amour et d'ivresse. Encore plus étonnant pour leurs aînés, ils manifestent une vive curiosité pour l'Histoire et pour la première des religions ancestrales de leur patrie. Car, bien avant cette protestation silencieuse des femmes envers un régime qui leur dicte les conduites de BPR (bonnes pratiques religieuses), existait une théo-philosophie existentielle dont la date de naissance de son créateur reste assez floue (aux environs de 1000 ans av. JC). Les femmes jouissaient d'une liberté unique dans l'Antiquité grâce à la réforme de Zarathoustra.

Le zoroastrisme a ainsi contaminé le pays à travers les fêtes et leurs symboles : *Nowrouz*, la « nuit de Yaldâ » (*shab-e yaldâ*) et « la fête du dernier mercredi de l'année » (*tchâhâr shanbeh souri*). Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir tout tenté, dès les années 80, pour éradiquer ces fêtes « païennes », en interdisant la musique, les rassemblements... Mais, comme tous les ans, le 21 mars, le jour du printemps, le nouvel an, *Nowrouz* est fêté. Cette religion a fondé sa doctrine sur la bonne pensée, la bonne parole et la bonne action.

Certains pensent que les ARS contemporaines se seraient laissées séduire par lui mais elles n'ont pas tout saisi de la doctrine. Zoroastre n'a jamais adoré une idole (même du chiffre et de la finance) qui aurait instauré sur terre son appareil de commerce, échangeant des parcelles de paradis avec ses créatures. Et, parce que dans cette doctrine, toute personne munie de la bonne pensée doit choisir librement la juste voie, et que la culture et l'intelligence de l'homme constituent la partie la plus importante de la bonne pensée, les adeptes de cette doctrine doivent se forcer à acquérir les sciences et la culture de leur époque.

En quelque sorte, c'est la première Déclaration des droits de l'homme et la première révolution humaniste et libératrice de l'Histoire, autant pour les femmes que pour les hommes. N'étant pas à un paradoxe près, c'est le seul pays musulman qui a légalisé le changement de sexe. En 1979, une *fatwa* lancée par le premier « Guide suprême » a autorisé les opérations chirurgicales pour permettre de soigner ce que la République Islamique qualifie de « maladie identitaire ».

Dans un pays où parler de sexe en public est interdit, où être une femme est souvent intolérable et où les homosexuels sont condamnés (au mieux aux coups de fouet et à la pendaison en cas de récidive), plus d'un millier d'Iraniens, hommes ou femmes, ont changé de sexe ces dernières années.

### **Ainsi écrivent les femmes**

Pendant que les autorités religieuses s'absorbaient dans la réforme de l'enseignement



universitaire post-révolutionnaire, les militantes musulmanes se sont très tôt ralliées aux militantes laïques, en s'appuyant sur le droit à l'*ijtihad*, c'est-à-dire à la relecture et à l'interprétation de textes sacrés.

Elles ont sûrement le droit à l'appellation « d'utilité publique » à l'inverse de leurs homologues masculins qui ont essayé d'interdire l'enseignement de la physique de la lumière, car seul Dieu était responsable de ce phénomène. Entre illuminés et allumés, ce groupe religieux n'avait pas en leur sein des lumières, mais ils ont montré comment une société aussi érudite pouvait revenir à l'époque des cavernes.

Interdites de chants, de musiques, de se produire sur scène, c'est derrière la caméra et dans la littérature que les femmes continuent leur « désobéissance civile ». Paradoxalement, la volonté d'exclusion et de refoulement qui devait imposer le silence et l'invisibilité des femmes a engendré le foisonnement de leurs paroles. Écrire est devenu un acte de survie et de résistance. De nombreuses femmes ont pris la plume : « j'écris donc je suis ». Elles s'interrogent sur leur identité, leurs souffrances, leurs amours, leurs peurs et sur le chemin à parcourir pour se sentir accomplies. Même des romans « de gare », sur fond d'Islam, se popularisent.

Certes, à l'étranger, il y a une presse active et les artistes continuent à dénoncer un certain « dysfonctionnement » gouvernemental, mais ce sont les romancières qui continuent à écrire et à publier dans leur propre pays et qui contribuent à diffuser leurs idées dans la société contemporaine. Contrairement aux films, qui arrivent rarement au bout du parcours de la censure (pour se plier aux exigences de la charia), les œuvres littéraires créées par les femmes savent manier le verbe qui contourne certains tabous, en posant à peine voilée la question du corps et de la sexualité<sup>5</sup>. Il faut préciser qu'elles ont été, dès leur plus tendre enfance, bercées par des jongleurs de métaphores et autres équilibristes du mot. La censure impose, avec encore plus de vigueur, l'art de la suggestion et un usage particulier de la métonymie et de la métaphore.

« Je dis toujours la vérité : pas toute, parce que toute la dire, on n'y arrive pas... Les mots y manquent... », comme le dit un grand conteur français... Mais vous n'êtes pas obligé de le croire !

---

<sup>5</sup> Ces dix dernières années, les meilleures ventes ont été des œuvres de femmes. *Bamdad khomar*, « L'Aube étourdie » de Fataneh Hadj Seyed Djavadi . Ou *Sahm e Man*, « Ma part » de Parinoush Sani'i. Sorour Kasmaï, Nahal Tadjadod ou Sara Yalda manient avec dextérité l'humour qui permet de ne pas se laisser submerger par la vie en riant d'elles-mêmes.

## Sous le voile, la battante

Dalila Arpin

*Section clinique Paris Saint-Denis*

Après un rendez-vous pris par téléphone, je vois se présenter une jeune femme voilée sur le seuil de mon cabinet. « Je viens parce que j'ai beaucoup de problèmes », dit-elle. Mariée et avec une fille de deux ans, Leila est en instance de divorce. Elle a dû quitter le domicile, car son mari était très violent tant physiquement que psychologiquement. En quittant leur logement, elle a non seulement été obligée de payer le loyer du mari, mais aussi de lui verser une pension. Elle a dû alors subvenir aux besoins du ménage jusqu'à ce que le divorce soit prononcé. Il s'agit d'un divorce litigieux, car le père réclame la garde de l'enfant.

Quelques temps après, elle rencontre un autre homme, divorcé et père de deux enfants. Son ex-femme l'accuse d'attouchements sur l'un d'eux. Son angoisse provient du constat que cet homme est violent et autoritaire comme son mari. Elle l'a déjà quitté une fois mais elle est revenue en acceptant ses conditions : ne pas sortir toute seule, manger halal et ne pas se maquiller.

Leila est l'aînée de cinq enfants, dont un garçon, qui est le préféré de la mère. Il a toujours été très gâté et a sombré dans la dépression et la délinquance. Il a fait plusieurs séjours en prison suivis de tentatives de suicide.

### **La soumise**

En consultation, Leila raconte que, pour ses 18 ans, ses parents l'amènent dans leur pays d'origine et veulent la marier à un cousin lointain qu'elle n'a jamais vu. Elle s'y oppose mais son père lui retire son passeport pour l'empêcher de partir. Elle refuse de se marier si jeune, car elle veut faire des études supérieures. Finalement, la famille rentre en France et Leila peut poursuivre ses études commerciales et d'ingénieur.

Cependant, chaque fois qu'elle présente un amoureux à ses parents, ils le rejettent car, bien qu'il soit musulman, il ne vient pas du même pays qu'eux. C'est ainsi qu'elle échoue successivement à se marier à un ingénieur, à un docteur en physique et à un professeur à Oxford.

Contrainte, elle accepte finalement le prétendant proposé par ses parents : un garçon du pays, sans papiers et encore étudiant. C'est alors qu'elle commence à porter le voile. « J'ai toujours voulu faire plaisir et j'ai dit 'oui' », constate amèrement cette femme. « Oui » d'abord à son père, ensuite à son mari et maintenant, à son compagnon. Cependant, si

cette rencontre a quelque chose de l'ordre de la répétition, elle contient déjà le germe d'un écart possible : il est musulman mais non Maghrébin.

Elle se demande alors comment il est possible qu'étant dans son travail chef de projet, avec une équipe à sa charge et des responsabilités importantes, elle soit toujours « soumise » dans sa propre vie.

Elle rapporte un rêve : le Démon lui a volé ses clés. Elle réussit à les garder. Quelqu'un frappe à la porte. Elle regarde par le judas et voit une vieille femme qui se transforme en diable. Elle l'associe à une expression de ses parents, *Haram*, (ce qui est contre Dieu), par opposition à *Halel* : « Ce que j'ai fait, d'avoir quitté mon mari et de vivre avec un autre homme qui n'est pas arabe et sans être mariée, est *haram* pour eux ». C'est à cause de cela qu'elle a rompu avec ses parents et ses sœurs. Elle se retrouve dans une impasse : soumise et isolée. Elle s'est libérée de la soumission envers ses parents pour se soumettre finalement à son compagnon.

### **La condition d'amour**

L'analyse permet à cette femme d'interroger d'avantage son implication dans le désir de l'Autre. Car, s'il est certain que son père a tout fait pour la soumettre, elle saisit quelle est [sa] propre part dans le désordre dont elle se plaint, comme le remarque Lacan à propos de Dora<sup>6</sup>. « Pourquoi je suis toujours au service de l'autre et pas assez à mon service ? Pourquoi je suis attirée par des hommes autoritaires ? » se demande alors Leila.

Il y a deux ans, son mari veut qu'elle l'accompagne dans son pays pour assister au mariage de sa sœur et qu'en plus, elle paye les frais de ce mariage. Elle préfère rester en France, car elle est enceinte d'un deuxième enfant. Il la frappe tellement sur le ventre qu'elle finit par faire une fausse couche. Cette soumission lui a coûté cher, comme elle l'exprime très lucidement. Dans ce cas, le voile traduit la soumission aux hommes de la famille.

Son père, très autoritaire, poursuivait le modèle traditionnel de la famille au Maghreb, avec pour corollaire la femme soumise. Le père frappait les filles régulièrement, mais la mère les frappait davantage. Elle a toujours cherché un signe d'amour de cette mère qui n'avait d'yeux que pour ses propres sœurs et pour son fils. Les seuls portraits qu'elle avait accrochés dans la maison étaient d'eux. En revanche, à sa demande d'amour maternel, elle n'a obtenu que le rejet et des reproches. A 12 ans, en vacances dans le pays de ses parents, la mère casse un vase de la famille et accuse Leila. Le père la frappe alors durement et la jeune fille tente alors de se suicider.

Dans « L'Etourdit », Lacan dit : « A ce titre l'élucubration freudienne du Complexe

---

<sup>6</sup> Lacan J., *Ecrits*, Paris, Seuil, 1966, p. 219.

d'Œdipe, qui fait de la femme poisson dans l'eau, de ce que la castration soit chez elle de départ, (*Freud dixit*), contraste douloureusement avec le fait du ravage qu'est chez la femme, pour la plupart, le rapport à sa mère, d'où elle semble bien attendre comme femme plus de substance que de son père, - ce qui ne va pas avec lui étant second, dans ce ravage »<sup>7</sup>.

En effet, Leila n'attendait pas seulement l'amour de sa mère mais des réponses concernant la féminité. La mère ne lui a jamais parlé de sexe ni des règles. C'est auprès de ses copines que Leila s'est renseignée. Horrifiée par sa propre féminité, sa mère a marqué le corps de sa fille de coups. La violence a fait pour elle la trame du rapport au corps. Tout comme dans son rêve, où derrière la vieille femme se cache le Diable, les hommes autoritaires et violents recouvrent la figure de la mère.

### **Défendre ses intérêts**

En s'interrogeant sur son dévolu pour des hommes autoritaires, on constate une rectification subjective. Leila commence à prendre des décisions cruciales pour sa vie. D'abord, elle change d'avocat, « pour défendre [ses] intérêts », comme elle le dit. Ensuite, elle quitte son compagnon et revient dans son appartement. « Ce n'est pas la vie que je veux avoir », comme elle l'exprime. Elle ne veut pas partager ses jours avec un homme qui, non seulement est autoritaire, mais qui est accusé d'attouchements alors qu'elle vit chez lui. Elle est fière de son choix, car, même si elle est sûre que sa fille n'aime pas cet homme, elle le fait d'abord pour elle-même.

### **En dehors du moule**

A la différence de son frère, sa plainte se formule ainsi : elle n'a jamais fait ce qu'elle voulait. Je lui dis alors qu'il y a peut-être d'autres façons de faire ce que l'on veut. Ceci l'amène à s'interroger sur l'image qu'elle veut montrer. Pourquoi porte-t-elle le voile alors qu'elle pense comme une Occidentale ? Elle a décidé d'aller faire du jogging deux fois par semaine pour perdre des kilos, de s'habiller avec des talons et de faire un brushing. Elle ajoute : « Il est important, pour moi, de donner une bonne image ». Je lui dis : « Ce n'est pas qu'une image... » Prise d'un fou rire, Leila s'exclame : « Oui, ça c'est moi ! »

Au fond, elle n'est jamais entrée dans le moule, dans le moule de la culture patriarcale et musulmane. Plus généralement, elle veut se défaire de la soumission à l'Autre. Dès lors, la soumission se révèle comme un voile de plus pour masquer sa féminité. En fait, c'est une vraie rebelle qui se cache derrière son fichu.

---

<sup>7</sup> Lacan J., *Autres Ecrits*, Paris, Seuil, 2001, p. 465.

## La battante

Sur le marché du travail, elle aimerait postuler à des postes de haut niveau dans le secteur bancaire. Mais, dans ses rencontres avec les hommes, elle ne veut plus « se vendre » comme elle le dit : « Je ne suis pas un produit, mais une personne à part entière ».

Cette expression « se vendre » lui fait penser au milieu professionnel, à la loi de l'offre et la demande, ce qui la fait rire. « Mais, avec les hommes, c'est fini de vouloir correspondre à ce qu'ils attendent de moi. Avec mon ex-mari et mon ex-compagnon, j'essayais de correspondre à la femme soumise et d'intérieur, qu'ils voulaient, et ça, ce n'est pas moi. Je me suis vendue, mais surtout, j'ai fait des rabais. »

La logique de la vie amoureuse se trouve ainsi modifiée : elle tombe amoureuse d'un collègue, « un homme à visage doux », qui est français. Leila m'annonce également qu'elle s'est engagée dans le syndicat de son entreprise et dans le comité des parents de l'école de sa fille. Le voile tombe. Elle peut alors dire haut et fort : « Je suis une battante ».

# LE COLLOQUE DE L'UNIVERSITE JACQUES-LACAN

ANIME PAR JACQUES-ALAIN MILLER

## *Le désir et la loi*

*Samedi 25 mai 2013, 10h-18h - Dimanche 26, 9h-13h  
à la Mutualité, 24, rue Saint-Victor, Paris*

**BULLETIN D'INSCRIPTION** à retourner avec votre règlement à  
UFORCA, 15, place Charles Gruet, 33000 Bordeaux

INDIVIDUELLE : 85 €

FORMATION MEDICALE CONTINUE : 85 €

ETUDIANTS : 42 € (sur justificatif)

Nom / prénom : .....

Adresse-CP-ville : .....

.....Email : .....

**FORMATION PERMANENTE** : 185 €

*Les bulletins d'inscription et les dossiers sont à adresser avant le 1 mai 2013*

Nom / prénom du salarié : .....

Nom et adresse complète de l'institution : .....

.....

Tél. : ..... Fax : ..... Email : .....

Nom du responsable Formation Permanente : .....

## UFORCA POUR L'UPJL

25 & 26 MAI 2013  
MAISON DE LA MUTUALITÉ  
24, RUE SAINT-VICTOR PARIS 5<sup>e</sup>

**JACQUES LACAN**  
LE SÉMINAIRE titre VI  
Le désir  
et son interprétation

UNIVERSITÉ POPULAIRE JACQUES-LACAN  
Colloque animé par Jacques-Alain Miller

**LE DÉSIR ET LA LOI**

Éditions de La Martinière